

CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

SEANCE PUBLIQUE

MME LA BOURGMESTRE

- 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2019 - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

- 02.- REUNION CONJOINTE VILLE/C.P.A.S. - Rapport annuel des synergies - Adoption - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Conformément à l'article 39 du Roi, de l'article 1122-11 du cldd et de l'article 26 bis § 5 de la loi organique des CPAS, la réunion conjointe VILLE/CPAS s'est tenue le 2 décembre dernier.

Lors de cette réunion le rapport annuel des synergies a été présenté et débattu.

Le rapport doit être adopté par le Conseil.

- 03.- POLICE ADMINISTRATIVE - Règlements généraux de police coordonnés pour la Zone de Police locale "Vesdre" - Modifications - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Considérant que des réunions de travail réunissant les responsables administratifs des communes constituant la Zone de police Vesdre, le référent en charge de la matière pour la Zone de police locale Vesdre, la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale et la médiatrice pour l'arrondissement judiciaire (division de Verviers) en matière de sanctions administrative communales se sont tenues afin d'adapter nos règlements généraux de police au regard de l'AR du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement et de ses modifications et ce, afin d'éviter toute éventuelle contestation des amendes administratives afférentes;

Considérant que la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale, Madame Angélique BUSCHEMAN, a également fait la propositions d'ajout ou d'adaptation de certaines dispositions suite aux réflexions développées dans la ZP Fagnes notamment;

Vu les modifications successives des règlements généraux de police coordonnés pour la zone de police locale Vesdre, dont la dernière coordination a fait l'objet d'une délibération du Conseil communal en sa séance du 18 décembre 2017, publiée en date du 29 mars 2018 avec l'intégralité de ses annexes, puis d'une première modification sur base d'une seconde délibération du Conseil communal en sa séance du 24 décembre 2019;

Vu le Memento de la Zone de secours Vesdre - Hoëgne et Plateau relatif à la sécurité des événements tel qu'adopté en Conseil Zonal du 15 février 2019;

Il convient donc de soumettre à l'appréciation du Conseil communal les propositions de modifications suggérées.

- 04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Règlement général des voiries communales verviétoises (RGVCV 19.7) - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**

Dans le cadre des règlements complémentaires de circulation routière et de stationnement sur le territoire verviétois, des modifications sont apportées à la version 19.6.

5 rues supplémentaires sont également révisées.

Points n° 05 à 13 :

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour des Intercommunales reprises ci-dessus

- 05.- INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Assemblée générale du 19 décembre 2019 - Ordre du jour - Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019 - Plan stratégique 2020-2023 - Remplacement d'un administrateur - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**
- 06.- INTERCOMMUNALES - SPI, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2019 - Ordre du jour - Plan stratégique 2017-2019 : état d'avancement au 30/09/2019 et clôture - Plan stratégique 2020-2022 - Démissions et nominations d'administrateurs (le cas échéant) - Rémunération des Président et Vice-Président du Conseil d'administration et jetons de présence des membres du Comité d'audit : recommandation du Comité de rémunération - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**
- 07.- INTERCOMMUNALES - Enodia, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 20 décembre 2019 - Ordre du jour - Nomination à titre définitif de deux administrateurs représentant les communes associées - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**
- 08.- INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 19 décembre 2019 - Ordre du jour - Constitution du Bureau - Plan stratégique 2020-2022 - Administrateurs : démissions/nominations - Rémunération des Administrateurs, du Président, du Vice-Président et des membres du Bureau exécutif et du Comité d'audit sur recommandation du Comité de rémunération - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**
- 09.- INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.I.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2019 - Ordre du jour - Constitution du Bureau - Projet de fusion avec LIXHE COMPOST, S.A. - Transfert du patrimoine de Lixhe Compost à Intradel - Description du patrimoine transféré et détermination des conditions de transfert - Constatation de la réalisation effective de la fusion et de la dissolution définitive de la société absorbée - Modalités de décharge aux administrateurs de la société absorbée - Conservation des livres et documents de la société absorbée au siège social de la société absorbante - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**

- 10.- **INTERCOMMUNALES - RESA Intercommunale, S.A. - Assemblée générale du 18 décembre 2019 - Ordre du jour - Elections statutaires : Nomination d'un administrateur représentant les communes actionnaires - Elections statutaires : nomination d'administrateurs représentant les autres actionnaires - Règles de déontologie et d'éthique - Droits de consultation et de visite - Plan stratégique 2020-2022 - Fixation des rémunérations et jetons de présence des membres des organes de gestion au 1er janvier 2020 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**
- 11.- **INTERCOMMUNALES - ORES Assets, A.I.C.R.L., Assemblée générale du 18 décembre 2019 - Ordre du jour - Plan stratégique 2020-2023 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**
- 12.- **INTERCOMMUNALES - ECETIA Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale du 17 décembre 2019 - Ordre du jour - Modifications apportées à l'ordre du jour - Plan stratégique 2020-2021-2022 - Confirmation des rémunérations des mandataires telles que fixées par l'AG du 25 juin 2019 et sur recommandation du Comité de rémunération - Démission et nomination d'administrateur - Lecture du procès-verbal en séance - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**
- 13.- **INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Assemblée générale du 23 décembre 2019 - Ordre du jour - Plan stratégique 2020-2022 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Points n° 14 à 16 :

Ces modifications budgétaires sont justifiées par la nécessité d'ajuster le montant des allocations aux factures encore attendues.

Ces modifications n'ont aucune conséquence sur l'intervention communale ni à l'ordinaire ni à l'extraordinaire.

- 14.- **CULTES - Eglise Marie Médiatrice - Budget 2019 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**
- 15.- **CULTES - Eglise Saint-Roch - Budget 2019 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**
- 16.- **CULTES - Eglise protestante (Verviers-Laoureux) - Budget 2019 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**
- 17.- **REGIE COMMUNALE AUTONOME "Synergis" - Désignation d'un réviseur d'entreprise comme commissaire - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Il est proposé au Conseil communal d'adopter le cahier des charges relatif à la procédure de marché de service permettant de désigner le réviseur d'entreprise qui sera chargé, en qualité de membre du Collège des commissaires, de vérifier les comptes et bilans des exercices 2019 à 2021 de la régie communale autonome.

M. AYDIN

18.- GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Grand Bazar - Implantation d'antennes G.S.M. sur le toit - Bail - Adoption - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

En 2019, PROXIMUS nous envoyait son renom pour la location d'un espace au 4ème étage du GRAND BAZAR pour ses installations d'antennes du toit de ce bâtiment, avec prise d'effet au 1er novembre 2019.

Ce départ a été réalisé et l'indemnité de rupture a été versée, conformément au bail conclu avec PROXIMUS. L'ensemble des installations a été démonté fin du mois d'octobre 2019.

Suite à leur départ forcé de l'immeuble de l'ancien site BELGACOM, pour cause de démolition, nous avons déjà été approché, en avril 2019, par BASE (devenu TELENET), pour une demande de principe au sujet de l'installation d'une station d'émission/réception de télécommunication avec pose d'antennes GSM (cfr. décision n° 1807- COL du 08/05/2019).

Cette nouvelle installation nous permettrait de retrouver un loyer, perdu lors du départ de PROXIMUS, pour cet immeuble.

Les services communaux compétents ont marqué leur accord sur ce dossier.

Il y a lieu de marquer votre accord sur l'implantation des installations de TELENET au 4ème étage et sur le toit du GRAND BAZAR.

Décision du Collège communal du 10 décembre 2019 :

Inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 16 décembre 2019 (avis de Section).

M. DEGEY

19.- ECLAIRAGE PUBLIC - Remplacement des luminaires - Convention-cadre pour les travaux de remplacement du parc d'éclairage communal en vue de sa modernisation proposée par ORES Assets - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

En application du Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité imposant aux GRD des obligations de service public en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique du parc EP avant le 31 décembre 2029, communication par ORES Assets à la Ville du programme de remplacement du parc de luminaires par des luminaires équipés de source LED.

Inscription de 320.000 € à la proposition de budget extraordinaire 2020 - Allocation 426/732-54, projet 20200061 - non encore approuvée - Financement par emprunt.

Proposition du Collège communal du 26 novembre 2019 :

- *Ecrire à ORES Assets afin d'envisager une réalisation du plan sur 5 ans au lieu de 10.*
- *Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la Section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.*

20.- GESTION IMMOBILIERE - Square Hausman - Création d'une servitude de jour - Convention - Projet - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Suivant le permis d'urbanisme délivré pour l'immeuble sis rue Courte du Pont n° 24 lequel prévoit la création d'une baie de fenêtre donnant sur le square Hausman, projet de convention formalisant ladite servitude de vue.

Décision du Collège communal du 3 décembre 2019 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la Section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 21.- **VOIRIE - Rue Saint-Bernard n° 29 (ancienne commune de Lambermont) - Empiètement d'un escalier sur le domaine public communal - Chemin vicinal n° 1 - Demande de modification de voirie - Décret du 6 février 2014 sur la voirie communale - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Communication au Conseil communal pour décision des résultats de l'enquête publique suite à la demande de modification de voirie relative à « rue Saint-Bernard n° 29 à 4800 Verviers (ancienne commune de LAMBERMONT), au droit de la parcelle cadastrée 8^{ème} Division, Section A, n° 202A », introduite en date du 1^{er} octobre 2019, par le géomètre GREVESSE.

Décision du Collège communal du 3 décembre 2019 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la Section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 22.- **VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue de l'Épargne - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Marché de travaux de voirie via l'adjudication stock-voirie attribuée le 8 juin 2018 à la S.A. BAGUETTE pour un montant estimé de 66.143,25 € hors TVA ou 80.033,33 € TVA comprise.

Imputation sur l'article budgétaire : 421/735-60 (n° de projet 20190035) financé par emprunt.

Décision du Collège communal du 3 décembre 2019 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la Section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 23.- **FEDER 2014-2020 - Verviers Ville conviviale - Réaménagement de l'éclairage public en Centre-Ville - Carrefour Harmonie, carrefour Concorde et place Verte (1ère partie) - Projet - Fixation des conditions du marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Décision du Collège communal du 3 décembre 2019 : Incrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 16 décembre 2019 (avis de Section).

M. CHEFNEUX

- 24.- **MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2018 - Budget 2019 - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.**

Les comptes de 2018 de l'ASBL MTPV ont été contrôlés par M. LEGROS, Conseiller communal, vérificateur aux comptes le 6 mars 2019.

Lesdits comptes se clôturent avec un mali de 16.305,23 € (mali de 6.854,48 € en 2017).

Le budget 2018, qui prévoyait un équilibre, n'a pas été respecté en cours de route.

Néanmoins, le mali de l'exercice ne met pas à mal l'équilibre global de l'ASBL.

Le budget 2019 prévoit un mali de 718,72€.

Les comptes 2018 et le budget 2019 ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ASBL en date du 15 juin 2019.

- 25.- **AQUALAINE, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Compte 2018 - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.**

Les comptes 2018 d'Aqualaine ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ASBL le 17 juin 2018.

A noter que le budget pour 2018 et le plan quinquennal de gestion actualisé 2018-2023 seront approuvés ultérieurement par le Conseil communal sur base d'un dossier du service des finances.

Les comptes sont présentés avec un boni de 10.862,31€ (12.701,47€ en 2017).

26.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Soutien au carnaval de Verviers - Octroi d'un subside sous forme de prise en charge d'une facture - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Nous soumettons à l'approbation de votre Assemblée l'octroi d'un subside numéraire, de 3.000€ à la SPRL Manolic, dans le cadre du soutien à l'organisation du carnaval de Verviers, par la prise en charge d'une facture correspondant au dit montant.

27.- MUSEE - Convention quadriennal liant les Musées de Verviers à la Fédération Wallonie-Bruxelles - Avenant - Ratification - soumettre au conseil communal du 16 décembre 2019.

Le 25 avril dernier, la ministre de la Culture, Alda GREOLI, envoyait un courrier à la Ville annonçant qu'elle augmentait la subvention des musées de Verviers de 18.500€ pour atteindre les 45.000€.

L'avenant à la convention qui lie la FWB et les musées de Verviers pour les années 2016 - 2019 est parvenu par mail ce 29 novembre. Cet avenant qui est à renvoyer signé avant le 13 décembre 2019 octroie donc un subside complémentaire afin que la subvention annuelle pour l'année 2019 s'élève à 45.000€ soit 18.500€ en plus. Cet argent doit être utilisé en regard du plan quadriennal 2016-2019 des Musées et en respectant les fonctions muséales à savoir collecter, diffuser, étudier et conserver. Sur conseil du directeur financier, la somme complémentaire avait déjà été inscrite lors des modifications budgétaires de juin, elle peut donc être dépensée.

Cet avenant est soumis au Conseil communal pour ratification.

28.- RELATIONS AVEC LES QUARTIERS - Comité de quartier de Heusy Village - Location de la salle de l'ancienne maison communale - Exercice 2019 - Remboursement - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Nous soumettons à l'approbation du Conseil communal, l'octroi d'un subside d'un montant de 148€ au Comité de Quartier de Heusy, pour le remboursement des frais de location de la salle de l'ancienne maison communale, à charge de notre allocation « Soutien aux Comités de Quartier ».

29.- INTERREG - Projet NOE/NOAH - Jardin Partage Cultures - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Le projet Jardin Partage Cultures est un partenariat entre l'échevinat de M. CHEFNEUX (projet INTERREG Noé-Noah) et l'échevinat de M. Lukoki (Plan de Cohésion Sociale).

Dans le cadre du projet INTERREG NOE-NOAH, la Ville de Verviers participe à la création de jardins partagés expérimentaux.

Le projet de jardin avec Revert, ASBL bénéficiant du soutien du SPW (projet ILI) et de la Ville via le PCS : le projet « Jardin Partage Cultures » consiste en la création d'un jardin communautaire en ville, en collaboration avec d'autres ASBL intéressées par le projet.

Avec la collaboration du service de Gestion Locative des Biens Communaux, le terrain 554E (dans le cadastre) appartenant à la Ville (terrain de 2400m2 situé entre la rue Coronmeuse et Crapaurue) a été proposé comme terrain exploitable.

Les actions prévues afin d'assurer le bon déroulement du projet :

- *Adoption d'une convention d'occupation des lieux*
- *Création d'un ROI sur l'utilisation du lieu (en consultation avec les participants)*
- *Participation du PCS dès 2020 (comme mentionné dans le Plan 2020-2025 - 3.000 € annuel)*
- *Consultation (et éventuelle participation) des riverains voisins du terrain*
- *Balisage du terrain par les services communaux (GLBC) : barrières et portiques d'accès (accès prévu via la ruelle Maréchal)*
- *Installation des barrières et défrichage du terrain par les services communaux (LEPA)*
- *Financement prévu par le projet NOE-NOAH*

C'est la convention d'occupation et d'usage du lieu que nous vous présentons aujourd'hui.

MME LAMBERT

30.- LOGEMENT - Charte de l'approche multidimensionnelle de l'habitat - Adoption - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

En concertation avec "le Département Technique de la Gestion du Territoire", il est constaté qu'il est primordial que les projets d'urbanisation et de rénovation immobilière ouvrent les quartiers à la pluralité des fonctions et des populations (aux fins de parer à tout phénomène de ghettoïsation).

Dans cette mesure, il est important que la Ville se dote d'une charte de l'approche multidimensionnelle de l'habitat (en termes de mixité sociale, typologique et fonctionnelle) destinée aux promoteurs.

Il importe de soumettre ladite charte à l'appréciation de la Haute Assemblée.

31.- LOGEO - Agence Immobilière Sociale (A.I.S.), A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2018 et budget 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

Les comptes 2018 et budget 2019 ont été dûment approuvés par l'Assemblée Générale de ladite ASBL, en sa séance du 7 mai 2019.

Sachant, en substance, que :

1. *les comptes se clôturent au 31 décembre 2018 avec un boni de 33.400,58 €;*
2. *le budget 2019 est présenté avec un boni de 35.202 €.*

Il y a lieu que le Conseil communal :

- *en prenne acte;*
- *atteste que les subsides octroyés, au vu de l'analyse des comptes et du bilan de l'exercice 2018 ainsi que du budget de l'exercice 2019, ont été utilisés conformément pour lesquelles ils ont été octroyés.*

32.- LOGEO - Agence Immobilière Sociale (A.I.S.), A.S.B.L. - Octroi d'un subside sous forme d'argent et autres - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

L'asbl « LOGEO » bénéficie :

1. conformément à la convention d'octroi de subvention « Ville-ASBL » du 24 avril 2017, d'un subside direct de 30.364 € (0,55 € x 55.207 habitants au 1er janvier 2019; chiffre publié par le Moniteur Belge en date du 13 septembre 2019);
2. d'un subside indirect de 10.580 € (correspondant à 7.700 € de mise à disposition de trois bureaux dans les bâtiments communaux sis rue du Collège, 62 ainsi que de 2.880 € de frais d'énergie desdits bureaux) conformément aux articles 1 et 3 de la convention d'occupation des locaux, datée du 28 avril 2014.

En l'espèce, il y a eu lieu de faire approuver par le Conseil communal l'octroi, pour l'exercice 2019, de subventions directes et indirectes telles que définies ci-dessus, au bénéfice de l'asbl « A.I.S. LOGEO; selon un montant total estimé à 40.944 €.

33.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Régionale P.A.C. de Verviers, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

La régionale PAC de Verviers A.S.B.L. sollicite l'aide financière de la Ville afin de soutenir la mise en place d'un atelier de théâtre sur le thème de la lutte contre le sexisme ordinaire, en collaboration avec la Régionale FPS de Verviers, dans le cadre de la Journée internationale des Droits des Femmes 2020.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 500,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 250,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

34.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Maison Arc-en-Ciel de Verviers - Ensemble @utrement, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

La Maison Arc-en-Ciel de Verviers - Ensemble @utrement A.S.B.L. sollicite l'aide financière de la Ville afin de soutenir la mise en place de groupes de paroles pour les publics LGBTQIA+ et leurs proches.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 500,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 250,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

35.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Centre de planning familial - F.P.S., A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

Le Centre de planning familial - FPS A.S.B.L. sollicite l'aide financière de la Ville afin de soutenir le développement d'un projet de dépistage démedicalisé du VIH par le biais du TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) permettant de toucher un public qui ne fréquente pas habituellement les structures médicales.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 600,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 300,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

- 36.- **ZONE DE SECOURS VESDRE-HOEGNE & PLATEAU - Convention de détachement de personnel - Adoption - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Le Collège communal, en séance du 19 novembre 2019, propose au Conseil communal d'adopter la convention de détachement de personnel auprès de la Zone de Secours Vesdre-Hoëgne & Plateau pour une période de six mois prenant cours le 1er janvier 2020.

- 37.- **PERSONNEL COMMUNAL - Convention de mise à disposition de personnel par la Zone de Police "Vesdre" (Verviers/Dison/Pepinster) - Adoption - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Le Collège communal, en séance du 3 décembre 2019, propose au Conseil communal d'adopter, à la date du 1er janvier 2020, la convention de mise à disposition de personnel au sein de la Ville de Verviers par la Zone de Police Vesdre (Verviers/Dison/Pepinster), convention limitée à la mandature de M. l'Echevin BREUWER.

- 38.- **PERSONNEL COMMUNAL - Convention de mise à disposition de personnel par le Centre Culturel de Verviers, A.S.B.L. - Dénonciation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Le Collège communal, en séance du 10 décembre 2019, proposera au Conseil communal de dénoncer la convention de mise à disposition de personnel par le Centre Culturel de Verviers, A.S.B.L.

- 39.- **ECONOMAT - Engagement dans le Green Deal Achats Circulaires lancé par la Région Wallonne - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Le dossier sera présenté au Collège ce 10 décembre.

- 40.- **RENOVATION URBAINE - Quartier "Prés-Javais" - Commission communale de Rénovation Urbaine (C.C.R.U.) - Composition - Désignation d'un représentant de la Ville suite à la démission d'un membre du Collège communal - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais, le Conseil communal du 24 septembre 2018 adoptait le règlement de la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) dudit quartier. Le même Conseil désignait ses membres représentant la Ville de Verviers à cette CCRU de Prés-Javais. Enfin, suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à la mise en place du nouveau Conseil communal en date du 03 décembre 2018, le Conseil du 28 janvier 2019 désignait les nouveaux représentants de la Ville à la CCRU du quartier de Prés-Javais.

La CCRU est essentiellement un organe de coordination, de consultation et de relais avec la population du quartier. Elle a pour mission de donner son avis au Collège communal à chaque étape importante de l'opération.

Suite à la démission du 3ème Echevin, Monsieur Malik BEN ACHOUR, intervenue au Conseil communal du 02 septembre 2019, il convient de procéder à son remplacement dans la composition de la CCRU en tant que président. En effet, selon l'article 7 du règlement (Fonctionnement), c'est l'Echevin qui a la rénovation urbaine dans ses compétences scabinales qui préside la CCRU.

Le Collège vous propose donc procéder au remplacement du représentant de la Ville et président à la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) du quartier de Prés-Javais, sachant que ce poste revient à l'Échevin ayant la rénovation urbaine dans ses compétences.

41.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Régie des Quartiers de Verviers, A.S.B.L.- Octroi de subventions sous forme de mise à disposition de personnel et de locaux - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Nous soumettons à l'approbation du Conseil communal, l'octroi du subside indirect alloué par la Ville à l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers » sous forme de mise à disposition de personnel (deux médiateurs sociaux à temps plein, deux ouvriers compagnons à vocation technique à temps plein et deux puéricultrices dont une à temps plein et l'autre à raison de 30H/semaine) et de deux bâtiments (un pour la Régie de Mangombroux et l'autre pour Ensival), pour une valeur de 72.783,03€.

42.- BUDGET COMMUNAL - Régie des Quartiers de Verviers, A.S.B.L. - Mesure de contrôle financier - Comptes 2018 et budget 2019 - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Sur base des comptes 2018 et du budget 2019 approuvés par l'Assemblée Générale de l'A.S.B.L. Régie des Quartiers de Verviers et du rapport financier établi par le Service des Finances de la Ville, nous soumettons les dits comptes et budget à l'approbation du Conseil communal, afin de justifier de la bonne utilisation de la subvention indirecte, d'un montant de 72.783,03€ qui est allouée à l'A.S.B.L. Régie des Quartiers de Verviers pour l'année 2019.

M. BREUWER

43.- URBANISME - Rue des Champs - Lotissement de Wallonie, S.A. (2019A0070-AF) - Création d'une nouvelle voirie - Approbation - Avis de la Section de M. BREUWER, Echevin.

Une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées a été introduite en date du 10 avril 2019, complétée en date du 28 août 2019, par la société Lotissement de Wallonie s.a. portant sur la Construction de 5 résidences globalisant 31 appartements, de 21 maisons d'habitation unifamiliales et création d'une nouvelle voirie sur un bien sis rue des Champs à 4801 Stembert, parcelle cadastrée 4ème division, section B, n°328P, 333D.

La demande de permis d'urbanisme implique la création d'une nouvelle voirie.

Dans le cadre de la procédure, dans son ensemble, diverses instances ont été consultées en date du 05 septembre 2019. Relativement au volet « création de voirie », le SPW Direction des infrastructures, la Zone de Police et la Zone de Secours-VHP ont formulé leurs recommandations.

La demande de permis a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « création de voirie » et « permis d'urbanisme », réalisée du organisée du 20 septembre au 21 octobre 2019. Relativement au volet « création de voirie », les remarques peuvent être résumées comme suit :

- *La rue des Champs n'est pas adaptée pour recevoir le flux supplémentaire en raison de son étroitesse. Prévoir par exemple sa mise en sens unique pour sécuriser les usagers.*

- *Rue des Champs et rue de Hèvremont : insécurité pour les piétons (absence de trottoirs) et non-respect de la limitation de vitesse (50km). Souhaite que la vitesse soit ramenée à 30 km/h.*
- *Un chemin piéton est prévu pour connecter le projet aux maisons rue Heppinchamps. Prévoir un dispositif pour empêcher le passage des vélocycleurs, vélos et autres engins.*
- *Le carrefour à l'angle des rues des Champs/ Hèvremont est dangereux : manque de visibilité.*
- *Privilégier un accès direct au chantier pour éviter notamment de démolir les ralentisseurs installés récemment rue des Champs.*

Le Collège communal en séance du 05 novembre 2019 a inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du 16 décembre 2019.

Une réunion de concertation s'est tenue le 19 novembre 2019 en application de l'article 25 du décret voirie.

Le Collège communal en séance du 10 décembre 2019 décidera de renvoyer le dossier " voirie" préalablement à la section pour avis puis de le soumettre au Conseil communal du 16 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil communal de marquer son accord sur la création d'une nouvelle voirie conformément au plan de mesurage dressé par le bureau Belfageo en date du 21 juin 2019.

MME BELLY

44.- ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Projets d'établissements d'enseignement fondamental ordinaire et primaire spécialisé de la Ville - Approbation - Avis de la Section de Mme BELLY, Echevine.

Les Projets d'établissements de nos écoles communales doivent être revus sur base des dispositions qui seront intégrées dans le Plan de Pilotage. Aussi, lesdits projets doivent être soumis, pour avis, dans un premier temps au Conseil de participation et ensuite à la Commission Paritaire Locale.

L'avis rendu par ces deux assemblées est, unanimement, favorable.

Dès lors il y a lieu de les soumettre au Conseil communal pour approbation.

45.- ECOLES DE DEVOIRS - Octroi d'un subside - Approbation - Avis de la Section de Mme BELLY, Echevine.

Un subside de 909,1 euros, est octroyé aux écoles de devoirs suivantes : AMONSOLI, Centre Culturel Educatif Verviétois (C.C.E.V.), Chaînes de Service et d'Amitié (C.S.A.), Cool'heure d'ados (Maison des Jeunes de Hodimont), Jacady (Régie de Quartier Mangombroux/Abattoir), L'atelier des enfants (Régie de Quartier d'Ensival), La Page - Prévention Aide Jeunesse, Lire et Ecrire - Régionale de Verviers, RéForm, Sima, Terrain d'Aventures de Hodimont.

M. LUKOKI

46.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire "Créashop Wallonie" - Projet "Tea Factory" - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

En séance du 20 mai dernier, le Collège prenait acte du projet "Tea Factory" dans le cadre de l'appel à projets Créashop Wallonie. Pour rappel, le porteur de projet, avait pour objectif l'ouverture d'une boutique de thé en vrac et salon de dégustation.

Conformément au point 9 de l'appel à projets, Madame THEODORIDIS nous a transmis toutes les pièces justificatives (factures et preuve de paiement), copie de son contrat de bail ainsi qu'une déclaration de créance afin de bénéficier de la prime Créashop couvrant 60% du montant total des investissements admis HTVA avec un maximum de 6.000 euros.

Le montant du subside auquel Tea Factory peut prétendre est de 6.000 euros (plafond maximum de la prime). Il est proposé au Conseil communal d'octroyer cette prime qui sera liquidée en deux temps :

- Un premier acompte de 40%;*
- Le solde après approbation des factures par la Région wallonne et obtention du permis d'urbanisme (enseigne)*

47.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - Verviers Ambitions, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Cette année, à l'occasion de l'installation de la patinoire, l'asbl Verviers Ambitions y a créé un nouvel espace "cosy" et chauffé et a également fait l'acquisition de nouvelles décorations.

L'asbl sollicite le subside spécifique de 2.000 € prévu au budget à l'allocation "511/33203-02 Subside spécifique à Verviers Ambitions" afin de financer ces dépenses.

L'octroi de ce subside est donc soumis à l'approbation du Conseil communal.

48.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Soutien pour des initiatives et des projets sportifs - Répartition du subside en numéraire entre les bénéficiaires - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Un subside en numéraire est octroyé annuellement à divers clubs sportifs verviétois selon des critères naguère approuvés par le Conseil communal. Les montants respectifs sont soumis au Conseil communal pour approbation. La somme totale atteint 12.600€.

49.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire pour stages sportifs - Liste des bénéficiaires - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

La liste des bénéficiaires de cette allocation destinée à promouvoir les clubs qui organisent des stages sportifs est soumise pour approbation au conseil communal.

50.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire (quote-part Ville dans les droits d'accès "Synergis" pour 2019) - Liste des bénéficiaires - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Un subside en numéraire est octroyé annuellement à des clubs sportifs qui s'acquittent d'un droit d'accès dans les infrastructures gérées par Synergis pour pallier les augmentations tarifaires. Les clubs retenus sont engagés en championnat, ont des jeunes et ne reçoivent pas de subventions communales supérieures à 10.000€.

51.- PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Convention de partenariat "Migr'emploi" - Dénonciation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Avec la fin du Plan de Cohésion Sociale PCS 2014-2019, les conventions de partenariat qui ne peuvent être renouvelées prennent fin également.

Etant donné la non reconduction de l'action ALPHA/FLE et Centre d'autoformation, action non retenue par la Région Wallonne, nous ne pourrions poursuivre notre collaboration en partenariat dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020 "Migr'emploi".

C'est cette convention que nous dénonçons aujourd'hui.

Les partenaires liés à cette convention : le CRVI et Action Langue ont été informés de cette dénonciation.

52.- PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Convention-cadre de partenariat avec Logivesdre, S.L.S.P. - Dénonciation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Avec la fin du Plan de Cohésion Sociale PCS 2014-2019, les conventions de partenariat dont la durée dépasse la fin du PCS et qui peuvent être reconduites doivent au préalable être dénoncées.

Étant donné la reconduction de l'action d'encadrement de groupe de locataires au sein de certains immeubles de Logivesdre dans le PCS 2020 - 2025, action 2.9.02 du tableau de bord, la société de logements nous proposera une nouvelle convention que nous vous présenterons durant le premier trimestre 2020.

Le partenaire lié à cette convention : Logivesdre a été informé de cette dénonciation.

53.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - La Belle Diversité, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

L'A.S.B.L. La Belle Diversité sollicite l'aide financière de la Ville afin de soutenir l'organisation du projet "Découvrons la Belgique", une formation/initiation citoyenne à la vie en Belgique.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 653,30€ euros à liquider en deux tranches, à savoir 326,65 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

54.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Actions de Bien-Etre communautaire (A.B.E.C.), A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

L'A.S.B.L. Actions de Bien-Etre Communautaire (ABEC) sollicite l'aide financière de la Ville afin de soutenir l'organisation du gala de gospel « After Church » réalisé au profit des élèves de l'école de l'Athénée de Lemba à Kinshasa afin de leur permettre de mener à bien leur scolarité dans de bonnes conditions.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 250,00€ euros à liquider en deux tranches, à savoir 125,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

MME LA BOURGMESTRE

55.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Le Collège vous prie de prendre connaissance des dossiers suivants :

4667 B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une employée d'administration;

4938 A. BUDGET COMMUNAL 2019 - Modification budgétaire n°2/2019 - Approbation du Ministre DERMAGNE.

HUIS CLOS

M. LOFFET

- 56.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Personnel - Mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'un employé d'administration - Comparution devant le S.P.F. Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement - Administration de l'Expertise médicale-Service de Santé administratif.**
- 57.- **PERSONNEL OUVRIER - Conclusion de l'examen medical subi par un agent - Autorisation de faire valoir ses droits à la pension prématurée à titre définitif.**
- 58.- **PERSONNEL TECHNIQUE - Démission d'un agent technique en chef - Autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate.**
- 59.- **PERSONNEL TECHNIQUE - Mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une attachée spécifique (architecte) - Prolongation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

MME BELLY

- 60.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Admission au stage d'un directeur.**
- 61.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Désignation dans une fonction de directrice adjointe, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Modification de la délibération du Conseil communal du 2 septembre 2019.**
- 62.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Désignation, à titre temporaire, dans une fonction temporairement vacante de directeur adjoint.**
- 63.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Octroi d'un congé, pour exercer d'autres fonctions dans l'enseignement, à une maîtresse spéciale de psychomotricité.**
- 64.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Interruption de carrière professionnelle d'une maîtresse spéciale de psychomotricité dans le cadre du congé parental - Prise d'acte.**
- 65.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Désignation dans une fonction de maître de psychomotricité, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**
- 66.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**
- 67.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Mise en disponibilité, pour convenance personnelle précédant la pension de retraite à partir de l'âge de cinquante-huit ans (type IV), d'institutrices.**

- 68.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Désignation dans des fonctions d'ergothérapeute et de psychologue, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**
- 69.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de logopède, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**
- 70.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**
- 71.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de logopède, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**
- 72.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Modification de la délibération du Conseil communal du 30 septembre 2019.**